

FICHE PRATIQUE

Dirigeant d’entreprise, autoentrepreneur : 7 façons d’entreprendre pour votre projet de création d’entreprise

La création d'entreprise est une aventure passionnante qui peut prendre différentes formes.

La façon d’entreprendre sera intimement liée aux réponses à ces différentes interrogations : Vous souhaitez tester votre concept ? Vous souhaitez conserver un statut salarié ? Vous souhaitez faire partie d’un réseau plus vaste ? Vous vous sentez prêt (e) à devenir 100% indépendant (e) ?

Dans cette fiche pratique, nous explorons les 7 façons principales d’entreprendre, en mettant en lumière les avantages et les enjeux pour vous aider à choisir la formule qui correspond le mieux à votre projet de création d’entreprise.



1 Les couveuses

Une couveuse d'entreprises permet de tester un projet entrepreneurial en conditions réelles avant de créer officiellement son entreprise. Le porteur de projet bénéficie d'un accompagnement et **utilise le numéro SIRET de la couveuse**.

👉 **Pour qui ?** Pour tout demandeur d’emploi indemnisé, minima social, salarié à temps partiel hors profession réglementée

👉 **Pour quoi ?** Construire votre projet, tester votre idée, accéder à des réseaux de professionnels, être formé par des experts

👉 **Pour quel accompagnement ?** Accompagnement sur une durée de 1 à 3 ans maximum

Avantages	Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> - Sécurité financière : pas besoin de créer toute de suite une entreprise - Accompagnement : soutien et conseils de professionnels - Réseau : accès à un réseau de contacts et de partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Temps limité : période d’accompagnement limité dans le temps - Dépendance : utilisation du numéro SIRET de la couveuse, ce qui peut limiter certaines actions tels que la signature de contrats sur le long terme.

2 Les incubateurs

Les incubateurs sont des structures qui aident les startups à se développer en **offrant des services tels que le mentoring, le financement, les bureaux, et le réseautage.**

👉 **Pour qui ?** Start-ups

👉 **Pour quoi ?** S’assurer si le projet est viable, le faire murir et accompagner son développement

👉 **Pour quel accompagnement ?** Accompagnement compris entre 6 mois et 1 an et demi

Avantages	Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement intensif : soutien personnalisé avec des mentors expérimentés - Accès aux financements : aide à la recherche de financements et de subventions - Ecosystème stimulant : immersion dans un environnement entrepreneurial dynamique 	<ul style="list-style-type: none"> - Sélection rigoureuse : processus d’admission assez compétitif - Engagements : certaines obligations en termes de prise de participation au capital de la start-up et de communication de rapport d’activité régulier.

3 Le portage salarial

Le portage salarial est une **relation tripartite** dans laquelle un consultant (ou entrepreneur) est salarié d’une société de portage qui gère l’administration, tandis que le consultant trouve et réalise des missions de manière indépendante auprès de ses clients.

👉 **Pour qui ?** Indépendants dans les métiers des services (marketing, ressources humaines, informatique, finance...)

👉 **Pour quoi ?** Activité réalisée en autonomie (choix du client, mission, tarification, lieu d’exercice) tout en bénéficiant de la protection sociale du statut salarié (chômage, retraite, assurance maladie) et la gestion administrative réalisée par la société de portage

👉 **Pour quel accompagnement ?** Contrat de travail en CDD ou CDI

Avantages	Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> - Sécurité sociale : statut salarié avec protection sociale - Simplicité administrative : gestion des formalités par la société de portage - Flexibilité : possibilité de choisir missions et clients 	<ul style="list-style-type: none"> - Coûts : frais de gestion peuvent être élevés - Dépendance : moins d’autonomie que dans une entreprise individuelle

4 La franchise

La franchise permet d'exploiter un **concept commercial déjà éprouvé** en utilisant la marque, les produits, et les méthodes d'un franchiseur en échange d'une redevance.

👉 **Pour qui ?** Commerçant indépendant (franchisé) dans divers domaines d'activité : coiffure, esthétique, restauration, immobilier

👉 **Pour quoi ?** Bénéficier de la notoriété de la marque, ses méthodes commerciales qui ont déjà fait ses preuves.

👉 **Pour quel accompagnement ?** Selon le contrat de l'entreprise (franchiseur)

Avantages	Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> - Modèle éprouvé : réduction des risques grâce à un concept testé et approuvé - Soutien : assistance continue du franchiseur (formation, marketing, etc...) - Reconnaissance : bénéficie de la notoriété de la marque 	<ul style="list-style-type: none"> - Coût initial : frais d'entrée souvent élevés - Manque d'autonomie : obligations contractuelles strictes envers le franchiseur (présentation des produits, conditionnement, etc...) - Redevances : paiement régulier des redevances / royalties

5 La micro-entreprise

La micro-entreprise (anciennement auto-entreprise) est un **régime simplifié pour les entrepreneurs individuels avec un chiffre d'affaires limité**, bénéficiant d'allègements fiscaux et administratifs.

👉 **Pour qui ?** Indépendant en nom propre

👉 **Pour quoi ?** Exercer une activité artisanale, libérale (non réglementée) ou commerciale dans la limite des plafonds autorisés – pour les activités de commerce et de fourniture de logement : 188 700€ par an et pour les activités de prestations de services ou activités libérales : 77 700€ par an

👉 **Pour quel accompagnement ?** Un portail dédié à la micro-entreprise existe : www.autoentrepreneur.urssaf.fr.

Avantages	Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> - Simplicité administrative : formalités de création et de gestion simplifiées - Charges sociales réduites : paiement des charges en fonction du chiffre d'affaires - Accessibilité : idéal pour tester une activité avec peu de moyens 	<ul style="list-style-type: none"> - Plafond de chiffre d'affaires : limitation du chiffre d'affaires annuel - Protection sociale limitée : droits sociaux moins avantageux qu'un salarié classique - Responsabilité illimitée : engagement des biens personnels en cas de dettes

6 L'entreprise individuelle

L'entreprise individuelle est une structure où l'entrepreneur et l'entreprise ne font qu'un. Les formalités sont simplifiées, mais l'entrepreneur est responsable sur ses biens personnels.

👉 **Pour qui ?** Indépendant en nom propre

👉 **Pour quoi ?** Exercer une activité commerciale, artisanale, agricole ou libérale

👉 **Pour quel accompagnement ?** En fonction de votre profil, vous devez vous adresser soit aux chambres consulaires (Chambres des Métiers et de l'Artisanat « CMA », Chambres de Commerce et de l'Industrie « CCI », Chambres de l'Agriculture), soit aux organisations professionnelles auxquelles l'entrepreneur dépendra.

Avantages	Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> - Simplicité de gestion : formalités de création et de gestion simplifiées - Autonomie : liberté totale dans les décisions et la gestion de l'activité - Fiscalité : possibilité d'opter pour l'impôt sur le revenu 	<ul style="list-style-type: none"> - Responsabilité illimitée : patrimoine personnel engagé en cas de dettes - Difficultés de financement : accès au crédit souvent plus complexe qu'une société - Charges sociales : cotisations sociales sur le bénéfice net

7 La société

La société (SARL, SAS, SA, SNC, Société Civile) est une **structure juridique distincte de ses associés**, avec une personnalité morale propre. Elle permet de partager le capital et les responsabilités entre plusieurs personnes.

👉 **Pour qui ?** Entité constituée d'une ou plusieurs personnes (associés et/ou collaborateurs)

👉 **Pour quoi ?** Exercer une activité commerciale, artisanale, agricole ou libérale

👉 **Pour quel accompagnement ?** En fonction de votre profil, vous devez vous adresser soit aux chambres consulaires (Chambres des Métiers et de l'Artisanat « CMA », Chambre de Commerce et de l'Industrie « CCI », Chambres de l'Agriculture), soit aux organisations professionnelles auxquelles l'entrepreneur dépendra.

Avantages	Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> - Responsabilité limitée : limitation de la responsabilité des associés aux apports - Image professionnelle : crédibilité accrue auprès des partenaires et des clients - Evolutivité : possibilité de faire entrer de nouveaux associés ou investisseurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Complexité administrative : formalités de création et de gestion plus lourdes - Coûts : frais de création et de fonctionnement plus élevés - Obligations légales : respect de nombreuses réglementations et obligations comptables

⚠ Il est tout à fait envisageable de basculer d’une catégorie à une autre en fonction de l’évolution de votre activité.

A RETENIR :

- **Choisir la bonne façon d’entreprendre dépendra de nombreux facteurs, tels que votre aversion au risque, votre besoin de sécurité, votre budget initial et vos ambitions de croissance.**
- **Il est crucial de bien évaluer chaque option et, si nécessaire, de se faire accompagner par des professionnels pour maximiser les chances de succès de votre projet entrepreneurial.**
- **Vous pouvez basculer d’une façon d’entreprendre à une autre en fonction de l’évolution de votre activité.**

**DAF EXPERTISE ET CONSEILS peut vous accompagner
dans vos démarches de financement dans la création d’entreprise! Pensez-y !**

A propos de DAF EXPERTISE ET CONSEILS :

DAF EXPERTISE ET CONSEILS, c’est votre DAF externalisée qui accompagne les dirigeants et les directeurs financiers de TPE et PME à piloter leur trésorerie, être un relais dans leurs relations bancaires, accompagner les projets structurants de l’entreprise, de manière récurrente ou ponctuelle, en présentiel et/ou en distanciel.